

et sur tous les sujets relatifs au séjour et aux intérêts de l'homme ici-bas ?

Comme conclusion de son excellent travail, M. Powderly blâme ces avocats de la tempérance qui n'hésitent pas à entrer dans un *saloon* avec l'ami qui boit un "petit verre" ou prend un cigare. D'après lui, il ne peut pas y avoir trois directions dans la cause de la tempérance. Il n'y en a que deux : dont l'une conduit à une vie sobre, et l'autre au tombeau déshonoré de l'ivrogne. Aussi se prononce-t-il en faveur de la totale abstinence, et recommande-t-il aux ouvriers de ne jamais toucher, goûter, garder de liqueurs enivrantes, ni en autoriser l'usage. Elles sont le pire ennemi des ouvriers, et le plus puissant allié de tous leurs ennemis.

M. Tarte, dont nous respectons le talent mais que nous aimerions voir mieux inspiré, suggère aux autorités ecclésiastiques de notre pays de renseigner *un peu* les autorités romaines sur la politique canadienne ! D'après lui, notre pays n'est pas connu à Rome, et il en a la preuve "dans les bénédictions que certaines personnes y obtiennent pour notre premier ministre, et dans les félicitations que le cardinal Rampolla lui a adressées après les élections."

Dans une victorieuse réponse faite à M. Tarte, le journal *La Vérité* dit avec raison que "M. Tarte exagère évidemment l'état des esprits à Rome par rapport à M. Mercier et à sa politique. Le Saint Père et le cardinal Rampolla savent à merveille, n'en doutons pas, que l'on peut désapprouver la politique générale de M. Mercier sans cesser d'être excellent catholique. Mais ils savent également que M. Mercier a fait des actes dignes d'un homme d'état catholique, et ils jugent à propos de l'en féliciter. Ce n'est pas leur faute si le parti conservateur, suivant les mauvais conseils de M. Tarte, a pris, sur les questions où il s'est agi des jésuites et de leurs biens, une position sottise, équivoque, parfois criminelle."

"Si mettant de côté pour un instant l'esprit de parti, les conservateurs avaient franchement appuyé M. Mercier sur ce terrain, au lieu de chercher à amener les protestants contre lui, ils auraient pu prendre leur part des bénédictions

nobles idées de devoir, de travail et de charité. Cette doctrine, qui ne voit que le côté matériel de l'humanité, dessèche l'âme et prépare les peuples à la servitude. Elle les prépare sûrement par la limitation de sa force d'expansion, et de sa loi naturelle d'accroissement. Elle condamne ceux qui la suivent à végéter à côté de puissants voisins et à disparaître un jour sous le flot montant de l'immigration, ou le talon pesant d'un vainqueur. Les exemples sont nombreux ; il suffit de citer le développement continu de la race saxonne, la prospérité de l'Angleterre, fondant sur toutes les côtes du globe des colonies florissantes, propageant en quelques années les idées de civilisation et de progrès, l'extension de la race allemande, qui grâce à la fécondité propre à ses familles, prend aux Etats-Unis une autorité politique et morale incontestable.

"A côté de nous signalons les résultats obtenus au Canada où les enfants ne sont pas considérés comme des inconvénients — on dit en anglais *encumbrances*, — où récemment dans la province de Québec on comptait plus de 500 familles ayant au moins 12 enfants.

"Si les Canadiens avaient suivi la règle dont parle le *Courrier*, seraient-ils parvenus à reconstituer la nationalité canadienne-française, à se développer non-seulement dans la province de Québec, mais même dans la Nouvelle-Ecosse où ils viennent de faire élire le docteur Léger malgré les efforts des sujets de nationalité anglaise ?"

Les sociétés catholiques de Portland, Ore., font construire un édifice dont on évalue le coût probable à environ \$40,000.

Ces sociétés ne s'amuse pas à se jalouser, encore moins à se nuire. Elles comprennent que la force est dans l'union, elles se prêtent généreusement un appui mutuel, et c'est pourquoi elles peuvent élever un édifice superbe qui fera honneur à leur ville, et qui leur sera utile à elles toutes.

UN AMI DE MANITOBA

Nous lisons dans le *Colporteur*

LA GRANDE GRÈVE DU NEW-YORK CENTRAL

(Du *Moniteur du Commerce*)

Sans admettre que les officiels du chemin de fer New-York Central ont eu raison de se débarrasser de ceux de leurs employés qui appartiennent à la Chevalerie du Travail, nous ne pouvons avoir que des paroles de blâme pour tous ceux qui, de près ou de loin, ont provoqué une grève qui sévit actuellement sur les routes ferrées entre New-York et Buffalo.

Au milieu du chaos de nouvelles contradictoires qui nous arrivent au sujet de l'origine de cette grève que nous qualifions d'intempestive, on découvre qu'elle a été ordonnée par un chef de district quelconque de la Chevalerie du Travail ; une tête chaude aidé de quelques cerveaux brûlés qui, sans consulter ses supérieurs dans l'association, arrête subitement le trafic sur un des chemins de fer les plus fréquentés du continent et cause ainsi des dommages incalculables à tout le monde, y compris ceux-la mêmes dont il prétend redresser les griefs. Il a beau essayer de rassurer le monde avec des promesses que la grève sera paisible, nul ne le croit, pour la simple raison qu'ayant lui-même commencé à déborder ses chefs naturels, il a donné le mauvais exemple et peut s'attendre à se voir déborder à son tour d'un moment à l'autre.

Nous avons toujours compris que les associations ouvrières de la Chevalerie du Travail étaient absolument opposées aux grèves en masse, laissant à chacun de ses membres la responsabilité de son abandon du travail s'il le juge nécessaire. Mais voici que nous découvrons exactement le contraire : un subalterne ordonne à ses frères de cesser de travailler, et ces derniers, comme des moutons, sans songer aux conséquences, quittent tout à coup leur ouvrage, pourquoi ? pour imposer à une administration un certain nombre d'employés dont celle-ci ne veut plus.

Si cette administration a commis une

qui ne visent qu'à aspirer à l'honneur d'être chefs, et, ayant une fois atteint leur but, lâcheront prestement ceux qui les auront poussés au faite, pour ne plus s'occuper que de leurs petits intérêts personnels ; la deuxième leçon à tirer, pour les sociétés ouvrières, c'est de se bien mettre en tête que, quelque soit leur nombre et leur influence, elles n'ont pas le droit d'imposer leurs règlements aux patrons, soit dans les compagnies de chemins de fer, soit dans les manufactures, soit dans les autres industries, pas plus que les patrons ont le droit d'imposer les règlements de leurs usines aux associations elles-mêmes.

Fondée dans un but humanitaire, la Chevalerie du Travail doit d'abord travailler à relever le travailleur à ses propres yeux en le rendant tempérant, économe, instruit dans son art, intelligent dans ses devoirs envers sa famille et son pays, en lui faisant comprendre que c'est avec le temps que la civilisation apporte le progrès ; mais elle n'a jamais été fondée dans le but d'entretenir une jalousie perpétuelle contre le capital, ni pour exciter des appétits inavouables.

Jusqu'à ce jour, dans la province de Québec, les sociétés ouvrières ont été relativement sages ; mais qui nous dit qu'un jour ou l'autre nous ne verrons pas ici ce que nous voyons dans l'état de New-York ? Nous ne sommes pas plus exempts que les Etats-Unis et l'Angleterre de la peste des cerveaux brûlés, et les chefs actuels des associations canadiennes ne sont pas immortels. Déjà même quelques-uns d'entre eux semblent lassés de retenir dans les bornes légitimes une foule d'aspirations prématurées ; et le jour où ils quitteront le gouvernement, qui donc conduira la barque ouvrière dans le chemin parsemé d'écueils où elle s'est engagée ?

Quiconque sème le vent, récolte la tempête. Avec les masses populaires l'influence des chefs, même les mieux doués, même les plus dévoués, dure à peine quelques mois ; chacun veut avoir son tour, et nombre d'ambitieux, ne pouvant arriver par la paix et la persua-